



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission aménagement du territoire ⑦

Procès-verbal de la séance du 08.11.07 à 18h au bureau communal de Grimentz

Présents : Gaby Solioz, Grimentz
Jean-Albert Melly, Ayer
Walti Zuber, Chandolin
François Genoud
Simon Crettaz, St-Jean
Marie-Françoise Melly Crettaz, Vissoie
Olivier Zufferey, St-Luc
Martine Antonier Tschus, Secrétaire

1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoisie	Jacques Vouardoux

2. Accueil

Gaby Solioz ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il a été constaté, grâce à l'atelier SEPO du 17 octobre dernier, que tous ont les mêmes problèmes de gestion du territoire.

Il est donc proposé de faire le point dans chaque commune et d'imaginer ensuite une démarche commune :

Grimentz : Le projet d'hôtel des Guernérés est dans les services de l'Etat depuis le 3 avril 2007. Suite à une rencontre du conseil communal avec M. Jean-Michel Cina, il a été demandé la création d'une zone de réserve en échange de l'avancement de l'homologation du dossier de l'hôtel. La zone de réserve a été créée début septembre mais le dossier de l'hôtel n'a pas avancé.

Une commission aménagement du territoire Grimentz s'est réunie à deux reprises. La problématique Anniviers revenant sans cesse sur la table, les discussions peinent à avancer.

Une lettre du Conseil d'Etat du 3.10.07 adressée à Simon Crettaz est lue. Elle demande que chaque commune sauf Vissoie et St-Jean créent une zone réservée.

Chandolin / St-Luc : Après l'envoi de la fiche D 1/3, une commission aménagement du territoire St-Luc – Chandolin a vu le jour. Un règlement intercommunal a été rédigé. Il pourrait servir pour tout Anniviers. Des questions sur les démarches à entreprendre ont été adressées au service de l'aménagement du territoire.

Un courrier d'accompagnement de l'envoi de la fiche D 1/3 a été envoyé à M. Cina le 07.08.07. La lettre est lue aux membres de la commission.

3. Données chiffrées

Au fil de la discussion, il est remarqué que des données chiffrées manquent. Un tableau sera préparé par le secrétariat et envoyé à chaque commune pour être complété.

Données du tableau : Surface de la zone à bâtir totale, réserve de zone à bâtir actuelle ; m2 construits depuis 1990 avec distinction entre résidences principales, secondaires et autres types de construction ; arrivées et départs dans la commune selon le contrôle des habitants depuis 1990 ; chiffre d'affaire de toutes les entreprises en Anniviers et des entreprises de la construction (selon TPT, si possible depuis 1990).

4. En réflexion

- Quel rythme de construction veut-on ?
- Taxe à percevoir pour l'aide à la construction de résidences principales : prélever une taxe sur les résidences secondaires non louées, selon les m2 de plancher et affecter cet argent par exemple pour offrir des loyers modérés et permettre l'achat de terrains à prix correct.
- Avoir les infrastructures (routes, RM,...) qui suivent le rythme de la construction

Pour le PV : Martine Antonier